



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juillet 2017 à 18h00
A Savoie Hexapôle - MERY

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
ENTRELACS
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Martine REVOL
Christian BERGER
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint
Directeur des services à la population
Directeur Pôle Eau
Directrice du pôle ressources
Directrice de cabinet
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2017

Exécutoire le : 18^e JUIL. 2017Affichée le : 18^e JUIL. 2017Visée le : 18^e JUIL. 2017**MARCHES PUBLICS****Marché n°2014-13 :****Fourniture et implantation de colonnes semi enterrées pour la collecte des ordures ménagères, du verre et des déchets de collecte sélective****Lot 1 : Fourniture et livraison de colonnes semi enterrées 4m³ ou 5 m³
Avenant n°1**

Par marché de fournitures en date du 21 juillet 2014, la CALB a confié à l'entreprise SULO, 1 RUE DU PARC 92593 LEVALLOIS, la fourniture et la livraison de conteneurs semi enterrés. Il s'agit d'un marché à bons de commande de 2 ans renouvelable 1 fois. Le marché est à bons de commande sans minimum et sans maximum.

L'extension du territoire au 1^{er} janvier 2017 amène le service collecte de Grand Lac à intervenir sur des territoires équipés de conteneurs semi enterrés équipés d'un système d'ouverture différent (pince dite kinschofer) de celui utilisé sur le périmètre actuel.

Afin d'assurer la continuité technique lors de l'équipement de ces nouveaux territoires mais également d'optimiser les collectes en installant ce système sur les secteurs limitrophes, il convient d'inscrire au BPU, ce matériel complémentaire. D'autre part, vu le développement de l'organisation de collecte par conteneur semi enterrés, et afin d'en assurer leur maintenance préventive et curative, il est nécessaire de compléter le listing de pièces détachées du BPU initial.

En outre, afin de permettre le paiement des commandes par acompte lors de la réalisation de ce marché à bons de commande, une modification doit être apportée à l'article 8 du CCAP « Modalités de paiement ». Il convient de remplacer l'article 8 du présent CCAP suivant : « Chaque facture devra faire état des bons de commande dont les prestations correspondantes composent la facture », par l'article 8 suivant : « Les bons de commande pourront faire l'objet d'un paiement par acomptes ».

Cette modification du CCAP n'entraîne aucune modification des prix du bordereau des prix unitaires.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE l'avenant 1 au marché n°2014-13,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2014-13 avec l'entreprise concernée.

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

**Communauté d'Agglomération
du Lac du Bourget**

**Fourniture et pose de colonnes semi enterrées pour
la collecte des ordures ménagères, du verre et des
déchets de collecte sélective**

MARCHE 14/13

**Lot n° 1
Avenant n° 1 sans incidence financière
Au marché de fournitures en date du 21/07/2014**

Article 1 Titulaire du marché :

Par marché de fournitures en date du 21/07/2014, la CALB a confié à l'entreprise SULO, 1 ALLEE PIERRE BURELLE 92593 LEVALLOIS, la fourniture la livraison et mise en place de conteneurs semi enterrés.

Il s'agit d'un marché à bons de commande de 2 ans renouvelable 1 fois.
Le marché est à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Article 2 Objet du marché

Les stipulations de ce marché concernent : l'achat, la livraison, le grutage, le terrassement et aménagement de voirie pour l'implantation de colonnes semi enterrées.

Il est décomposé en 3 lots :

- **Lot 1 : La fourniture la livraison et mise en place de conteneurs semi enterrés**
- Lot 2 : Tous les travaux de terrassement et finitions compris associés à la mise en œuvre de ces matériels.
- Lot 3 : levage et manutention des matériels

Article 3 Objet de l'avenant

3.1 Nouveaux prix Unitaires

L'extension du territoire au 01 janvier 2017 amène le service collecte de GRAND LAC à intervenir sur des territoires équipés de conteneurs semi enterrés équipés d'un système d'ouverture différent (pince dite kinschofer) de celui utilisé sur le périmètre actuel.

Afin d'assurer la continuité technique lors de l'équipement de ces nouveaux territoires mais également d'optimiser les collectes en installant ce système sur les secteurs limitrophes, il convient d'inscrire au BPU, ces matériels complémentaires.

D'autre part, vu le développement de l'organisation de collecte par conteneur semi enterrés, et afin d'en assurer leur maintenance préventive et curative, il est nécessaire de compléter le listing de pièces détachées du BPU initial.

Les différents éléments complémentaires sont listés suivant les références et éclatés techniques des matériels.

Il est également nécessaire de compléter le BPU afin de proposer des matériels adaptés aux différents contextes spécifiques identifiés à ce jour, à savoir des conteneurs semi enterrés de faibles profondeurs et leurs pièces détachées.

Ces éléments font l'objet des nouveaux prix aux points 6 à 18 chapitre 2 du BPU.

Cf annexe 1 ci jointe.

3.2 Paiement par acomptes

Lors de la réalisation de cet accord cadre à bons de commande, une modification doit être apportée à l'article 8 du CCAP « modalités de paiement ».

Il convient de remplacer l'article 8 du présent CCAP suivant :

« Chaque facture devra faire état des bons de commande dont les prestations correspondantes composent la facture »

Par l'article 8 suivant :

« Les bons de commande pourront faire l'objet d'un paiement par acomptes ».

ARTICLE 4 - RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

Pour la société SULO
Pierre Olivier MARIE
Responsable des opérations SULO France

À _____, le _____

Pour GRAND LAC
Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Annexe 1

| Désignation | | Prix Unitaire en € HT |
|-------------|---|-----------------------------|
| 6 | Moins value plaque- dibon | En chiffres : -35,00 € ht |
| 7 | Plus- value système kinsho pour CSE GTT | En chiffres : 30,00 € ht |
| 8 | KIT complet colonne GTE* | En chiffres : 2 788,00 € ht |
| 9 | KIT complet colonne GTT* | En chiffres : 2 788,00 € ht |
| 10 | KIT transformation GTE SC à KIN* | En chiffres : 1 190,00 € ht |
| 11 | KIT transformation GTT SC à KIN* | En chiffres : 1 190,00 € ht |
| 13 | Colonne OM SC et K seule* | En chiffres : 4 450,00 € ht |
| 14 | Colonne Tri SC et K seule* | En chiffres : 4 400,00 € ht |
| 15 | Colonne verre SC et K seule* | En chiffres : 4 435,00 € ht |
| 16 | GTC OM faible profondeur complet | En chiffres : 3 700,00 € ht |

| | | | | |
|----|-------------------------------------|---------------|----------|------|
| 17 | GTC Tri faible profondeur complet | En chiffres : | 3 700,00 | € ht |
| 18 | GTC Verre faible profondeur complet | En chiffres : | 3 290,00 | € ht |

* : Cout franco entendu par transport complet maxi de chargement

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2014-13 - Fourniture et implantation de colonnes semi-enterrées pour la collecte des ordures ménagères, du verre et des déchets de collecte sélective - Lot n.1 : fourniture et livraison de colonnes semi-enterrées 4m3 et 5m3 - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 18/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2017

Numéro de l'acte : d1954 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170712-d1954-DE

Date de décision : 12/07/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires